



PROCURATION pour le CONSEIL SYNDICAL

- **pour la séance de 14h30**
- **pour la séance de 14h45**

Le cas échéant, merci de rayer ci-dessus la séance pour laquelle vous ne souhaitez pas être représenté.e

Je soussigné(e) (prénom, NOM du mandant),
demeurant à(adresse),
donne pouvoir à (prénom, NOM du mandataire),
demeurant à(adresse),
de me représenter et voter en mon nom lors du Conseil syndical du SMEA-Réseau31 qui se tiendra le
19 décembre 2022 pour les rapports mentionnés ci-dessous et inscrits à l'ordre du jour :

=> à 14h30 :

Débat d'orientation budgétaire

=> à 14h45 :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 octobre 2022
2. Décisions prises par le Président et le Bureau syndical dans le cadre de leurs délégations
Ressources humaines :
3. Convention Amicale de réseau31
4. Mise en concurrence mutuelles CDG31
Juridiques :
5. Adhésions, transferts complémentaires de compétences, extensions de périmètre
6. Désignations pour siéger à la CCSPL et à la CLE SAGE Hers-Mort Girou
7. Modifications statutaires
Financiers :
8. Admissions en non-valeur et créances éteintes
9. Autorisations de programme et Crédits de paiement 2023
10. Tarification 2023
11. Contributions 2023 Grand Cycle de l'Eau
12. Budget Primitif 2023

Et toute autre question ajoutée à l'ordre du jour.

Fait à

Le

Signature

Conformément à l'article 18 des statuts du Syndicat mixte de l'Eau et de l'Assainissement Réseau31 :

- tout délégué empêché d'assister au Conseil syndical peut se faire représenter par un autre délégué siégeant à ce même Conseil syndical.
- un même délégué ne peut recevoir plus de deux pouvoirs.

Le mandataire doit présenter le jour du Conseil Syndical la présente procuration dûment complétée et signée.